Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 octobre 2024 à 18 h 30 Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Josée DESLONGCHAMPS, commandante, poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 38 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, déclare la séance ouverte à 18 h 37.

Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnait qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

Signature du livre d'or

Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, appuyée de tous les élus rend hommage au Service des loisirs St-Clément qui célèbre cette année son 60e anniversaire d'existence. Elle rappelle l'apport de l'organisme en tant que centre de loisirs qui offre une vaste gamme d'activités culturelles, sportives et de loisirs aux jeunes, aux aînés et aux familles du secteur Viauville. Elle remercie les représentants de l'organisme Annie Raymond, directrice générale, Florence Ide, présidente ainsi que Laurent Néron, technicien en loisirs et elle les invite à signer le livre d'or.

CA24 27 0241

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA24 27 0245

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de questions du public.

La période de question débute à 19 h 30.

Laure Mabileau	La citoyenne exprime son soutien envers l'espacement de la collecte des déchets, tout en reconnaissant les défis d'acceptation de cette mesure au sein de la communauté. De plus, elle fait référence à des articles récents parus dans la presse évoquant des problèmes d'insalubrité dans les rues de Montréal, notamment dans les arrondissements n'ayant pas encore adopté cette approche. Dans cet esprit, elle aimerait savoir si des études ont été menées pour identifier les causes de ces insalubrités et quelles mesures de mitigation pourraient être envisagées pour y remédier.
Jean-François Cusson	Le citoyen se dit insatisfait des discussions entourant l'aménagement de la piste cyclable Gérin-Lajoie. Il soulève des préoccupations concernant les impacts du manque de stationnement autour du parc, notamment pour les équipes sportives et les usagers extérieurs qui fréquentent le parc.
Carole Robidoux	La citoyenne remet en question l'aménagement de la piste cyclable sur Gérin-Lajoie qu'elle juge peu écologique, considérant la nécessité l'utiliser plusieurs tonnes de pavages et d'enrobé bitumineux et l'obligation, pour les automobilistes, de consommer plus d'essence en faisant des détours.
Eden Rioux-Turcotte	La citoyenne demande que la ruelle A.-A.-Desroches côté sud-ouest soit réouverte, vu que, selon elle, les véhicules utilitaires ne peuvent pas passer ailleurs. **Dépôt de document.**
Leslie Omoruyi	La citoyenne conteste la fermeture d'un des accès à la ruelle A.-A. Desroches, affirmant que l'évaluation des impacts sur les services d'urgence n'a pas été suffisamment évaluée. De plus, elle évoque certains problèmes de circulation et demande qui prendra en charge le déneigement de la ruelle.
Marlène Dufresne	La citoyenne reconnait que la rue A.-A.-Desroches a été réaménagée et sécurisée et se dit reconnaissante pour cela. Cependant, elle note que la fermeture de la ruelle du côté sud-ouest amène davantage d'inconvénients que de bienfaits pour sur la sécurité des piétons. Elle demande que l'on trouve des solutions aux problèmes d'accès, de stationnement et de déneigement.
Louise Emond	La citoyenne demande si le taux de densité urbaine planifié dans le projet de la Place Versailles peut être revu à la baisse. Elle aimerait aussi savoir quelle marge de manœuvre l'arrondissement a dans la planification du projet et quelles sont les étapes ultérieures où les citoyens pourrons se prononcer sur le projet. Enfin, compte tenu de la forte opposition à la densification, elle demande quelle position compte prendre le conseil.

Fannie Dionne — La citoyenne évoque des enjeux de sécurité à l'intersection des rues de Marseille et Bossuet, particulièrement pour les enfants qui se rendent à l'école Notre-Dame-des-Victoires. Elle demande que l'arrondissement mette en place des mesures pour sécuriser cette intersection. **Dépôt de document.**

Sonia Robert — La citoyenne fait état de plusieurs demandes qu'elle a soumises à l'arrondissement concernant l'élagage d'un arbre devant chez elle, lequel menace d'abîmer le toit de sa maison. Elle demande à nouveau que son dossier soit traité rapidement.

Alexandre Giasson — Le citoyen explique qu'il semble y avoir eu des erreurs sur le chantier des travaux du boulevard Pie-IX. Il précise que l'entrepreneur a dû démolir des trottoirs qui venaient tout juste d'être construits et évoque les impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyens lors d'un prolongement de chantier. De plus, il déplore le manque de salubrité aux abords de la piste cyclables de la rue Notre-Dame.

Gael Forest — Le citoyen se dit préoccupé par des problèmes de consommation de drogues et de propreté aux abords de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame Est. Il désire connaitre les directives données par l'arrondissement aux cols bleus quant à l'entretien des endroits de consommation connus.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Valérie Paquette — La citoyenne explique que les parcs Théodore et Morgan sont devenus des lieux de flânerie et de campement pour les itinérants. Elle relate certains incidents avec des enfants et ajoute que certaines garderies évitent dorénavant à utiliser ces espaces de jeux. Elle dit craindre pour sa propre sécurité. Elle demande quelles mesures l'arrondissement compte-t-il mettre en place pour restaurer la sécurité de ces espaces.

Olga Ranzenhofer — La citoyenne explique que depuis la transformation de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc en refuge pour itinérants il y a deux ans, le secteur s'est radicalement transformé. De nombreux débris de toute sorte s'accumulent sur les trottoirs, dans la rue et sur les terrains des résidences. Elle ajoute que malgré de nombreux appels, elle ne constate aucun effort de la Ville pour maintenir la propreté et la sécurité aux abords du refuge L'Étape. Elle demande quel est le plan d'action pour remédier à cette situation et pour maintenir la sécurité et la salubrité aux abords du refuge.

Adriana Sonea — La citoyenne demande si le trottoir sur la rue du Trianon sera conservé dans le cadre du réaménagement de la Place Versailles, car sur les images du promoteur on n'y voit pas de trottoir. Elle demande à l'arrondissement de conserver ce trottoir, car elle croit qu'il s'agit d'un passage important.

Paul Mercier — Le citoyen rappelle que le refuge l'Étape pour personnes itinérantes était planifié pour une période d'un an et qu'il est toujours en activité 30 mois après son ouverture. Il explique que la qualité de vie des citoyens s'est grandement détériorée. Il aimerait savoir si la recherche d'un site alternatif pour relocaliser le refuge de la rue de Chambly est en cours. Enfin, il aimerait savoir s'il est vrai que l'église sera vendue et utilisée par un organisme s'adressant à une clientèle de jeunes.

Josée Desmeules — La citoyenne rappelle que le 23 septembre dernier un incendie de batteries au lithium a éclaté au Port de Montréal. Elle croit que le Port n'a pas informé rapidement et adéquatement la population des dangers. Malgré tout, la Ville a déclaré que le panache de fumée n'était pas toxique. Elle demande quelles actions seront prises pour s'assurer que le Port informera mieux les citoyens la prochaine fois. Enfin, elle demande comment elle peut obtenir une copie du rapport d'analyses de la fumée et de l'air.

Guillaume Blain — Le citoyen aimerait savoir si depuis 2021, selon la police, il y a une augmentation de la criminalité dans le secteur du métro Joliette. Il explique que depuis l'aménagement des refuges dans le secteur, la qualité de vie des résidents s'est détériorée. Il dit que la situation semble délétère et les résidents sont inquiets.

Yoland Bergeron — Le citoyen explique que la Ville de Montréal annonçait que la rue Notre-Dame serait réasphaltée en 2025, sur une distance de 1,6 km, entre les rues St-Donat et Bilodeau. Puis, la portion restante de 300 m, entre les rues Bilodeau et George-V, en 2026. Il demande s'il est possible d'exécuter tous les travaux d'asphaltage en 2025, afin que cessent les bruits et les vibrations

qu'endurent depuis tant d'années les riverains de la rue Notre-Dame.

Elisabeth Greene — La citoyenne demande si l'arrondissement conservera ses convictions pour responsabiliser les entreprises et les citoyennes relativement à l'espacement de la collecte des déchets. Elle explique qu'à l'heure d'une crise climatique mondiale et sans précédent, il faut mettre en place des mesures innovantes et du courage politique. Elle encourage les élus à continuer dans ce sens.

La période de questions se termine à 21 h 01.

CA24 27 0246

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

CA24 27 0247

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024. Il est 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

CA24 27 0248

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Déclarations des membres du conseil.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, remercie les citoyens qui se sont mobilisés et qu'elle a pu entendre dans le cadre des consultations publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) concernant le projet de réaménagement de la Place Versailles. Elle demande à ses collègues d'être à l'écoute des inquiétudes des citoyens et des impacts potentiels sur les services dans le secteur. Elle tient également à exprimer ses condoléances aux proches du jeune ayant perdu la vie près de l'école Saint-Donat, à la suite d'un événement malheureux.

Alia Hassan Cournol, conseillère du district Maisonneuve Longue-Pointe, invite les citoyens à participer à une soirée d'information concernant le site de Raymond Logistique organisée par l'OCPM qui se tiendra

le 16 octobre prochain à la Plaza Antique. De plus, elle rappelle l'inauguration d'un parc de planche à roulettes au parc Raymond-Préfontaine, le 19 octobre prochain. Elle invite les citoyens à participer à la fête d'Halloween à la place du Marché Maisonneuve le 1er novembre. Enfin, la conseillère exprime sa solidarité envers les communautés montréalaises affectées par les événements en cours à Gaza et au Liban.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, souhaite à tous une bonne fin de conseil.

CA24 27 0249

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 et 26 septembre 2024.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 et le 26 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA24 27 0250

Attribuer à Location MWM (9449-9092 Québec inc.), un contrat de 257 54 $, taxes incluses, pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour le déneigement pour l'hiver 2024-2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20478 et autoriser une dépense totale de 257 544 $, taxes incluses.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'attribuer à la firme Location MWM (9449-9092 Québec inc.) un contrat de 257 544 $, taxes incluses, pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour le déneigement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'hiver 2024-2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20478.

D'autoriser une dépense totale de 257 544 $, taxes incluses.

D'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme Location MWM (9449-9092 Québec inc.) conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 24-20478.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1247282001

CA24 27 0251

Prolonger et ratifier le contrat accordé à Services d'entretien d'édifices Allied (Québec) inc. pour le service d'entretien ménager au centre communautaire Saint-Donat, pour une durée de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19459, pour un montant de 51 882,75 $, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 153 578,14 $, taxes incluses.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

De prolonger et de ratifier le contrat accordé à Services d'entretien d'édifices Allied (Québec) inc. pour le service d'entretien ménager au centre communautaire St-Donat, pour une durée de 12 mois, soit du 13 septembre 2024 au 12 septembre 2025 inclusivement, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19459 pour un montant de 51 882,75 $, portant la valeur totale du contrat à 153 578,14 $ taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 51 882,75 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1248882001

CA24 27 0252

Appuyer le dépôt de candidature du projet carré Notre-Dame-des-Victoires au prix Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'appuyer le dépôt de candidature du projet carré Notre-Dame-des-Victoires au prix Mérite municipal 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1247975007

CA24 27 0253

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien financier Circonflexe de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour le projet de prêt d'équipements sportifs et de plein air dans les chalets de parcs, pour l'année 2025 et autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à la demande de subvention. Affecter une somme de 49 500 $ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien financier Circonflexe de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour le projet de prêt d'équipements sportifs et de plein air dans les chalets de parcs pour l'année 2025.

D'affecter une somme de 49 500 $ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1246612001

CA24 27 0254

Avis de motion et adoption du projet de Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2025 (RCA24-27004), imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2025.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Alia Hassan-Cournol qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2025) (RCA24-27004), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

D'adopter le projet de Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2025) (RCA24-27004).

_____

Un débat s'engage.

_____

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur:	Éric Alan CALDWELL Alia HASSAN-COURNOL
Votent contre:	Alba ZUNIGA RAMOS Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1244525004

_____

CA24 27 0255

Avis de motion et adoption du projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-27001).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Alia Hassan-Cournol qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-270001), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

D'adopter le projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-270001).

_____

Un débat s'engage.

_____

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur:	Éric Alan CALDWELL Alia HASSAN-COURNOL

Votent contre: Alba ZUNIGA RAMOS,
Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.02 1243510002

CA24 27 0256

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001-1)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Alia Hassan-Cournol qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1243510003

CA24 27 0257

Édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 9).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 9), des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons, dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3(8)), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2024 (partie 9).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1241526009

CA24 27 0258

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0339 modifiant le projet particulier PP27-0282 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte et d'un bâtiment résidentiel sur les lots 1 360 264, 1 360 273 et 4 324 664 dans le secteur du PPU Assomption Nord.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 12 août 2024, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0339.

ATTENDU la tenue, en date du 29 août 2024, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le 9 septembre 2024, d'un second projet de résolution.

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009) la résolution autorisant le projet particulier PP27-0339, modifiant le projet particulier PP27-0282, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel/commercial) et d'un bâtiment résidentiel sur les lots 1 360 264, 1 360 273 et 4 324 664 (partie du plan complémentaire PC-03984) dans le secteur du PPU Assomption Nord.

À cette fin, les dispositions du projet particulier PP27-0282 sont modifiées comme suit :

1. Le paragraphe 1 de l'article 3 est abrogé.

2. L'article 5 est remplacé par le suivant :

   « Les articles 50 à 70 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) ne s'appliquent pas. »

3. L'article 6 est remplacé par le suivant :

   « Le mode d'implantation isolé est autorisé malgré l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). »

4. L'article 7 est modifié par le remplacement des chiffres et du mot « 3,5 m » par « deux mètres ».

5. L'article 9 est abrogé.

6. L'article 10 est remplacé par le suivant :

   « Malgré les articles 9 et 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) :

   1° la hauteur maximale d'un bâtiment est de 12 étages et de 50 mètres. »

7. L'article 12 est modifié par le remplacement du chiffre « 3 » par le chiffre « 5 ».

8. L'article 13 est remplacé par le suivant :

   « Les articles 50 à 70 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) ne s'appliquent pas. »

9. L'article 14 est abrogé.

10. L'article 15 est remplacé par le suivant :

    « Malgré l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la catégorie d'usages H.7 est autorisée. »

11. L'article suivant est ajouté :

    « 15.1. Malgré l'article 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la marge latérale minimale du côté gauche est de deux mètres. »

12. L'article 20 est abrogé.

13. L'article 21 est abrogé.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution et par la résolution CA19 27 0414 doivent faire l'objet d'une demande de permis de construction ou de transformation dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, les autorisations qui font l'objet de la présente résolution et de la résolution CA19 27 0141 seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1245092002

CA24 27 0259

Accorder une dérogation mineure relative aux dimensions minimales du lot 1 879 940 et à la localisation d'un escalier dans une marge latérale pour le bâtiment situé au 1743, avenue Bourbonnière.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relative aux dimensions minimales du lot 1 879 940, malgré l'article 23 du Règlement sur le lotissement (RCA04-27003), en permettant une profondeur minimale de 18,44 m au lieu de 22 m et en permettant la présence d'un escalier dans une marge latérale, malgré l'article 331 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1245092004

CA24 27 0260

Accorder une dérogation mineure permettant l'alignement de construction à une distance de 3,51 m de la limite du terrain avant pour l'immeuble projeté au 7760, rue Hochelaga.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre que l'alignement de construction du bâtiment projeté au 7760, rue Hochelaga soit à 3,51 m de la limite de terrain avant pour s'aligner au bâtiment voisin, selon le plan d'implantation soumis par Gascon a.-g. inc. et signé le 22 avril 2024, malgré les articles 50 et 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1247499007

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'août 2024.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, déclare la séance levée à 21 h 42.

70.02

_____	_____
Pierre LESSARD-BLAIS	Dina Tocheva
maire d'arrondissement	secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.